

Vacance de poste

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins du service technique, conciergerie du Hall Sportif

1 salarié a tâche manuelle non-qualifié (m/f)

Conditions :

- Age minimum : 18 ans accomplis
- Travaux à faire : Conciergerie HSP, travail en équipe, travail le weekend et tous
- travaux incombant au cours de l'année
- La maîtrise de la langue luxembourgeoise est indispensable
- Degré d'occupation : 100 %
- Minimum permis de conduire « B »
- Rémunération: carrière B (salarié non-qualifié), d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange
- Entrée en service : à partir du 1er janvier 2020

Documents a joindre a la demande :

- Un extrait de l'acte de naissance (< 6 mois)
- Un curriculum vitae
- Un extrait récent du casier judiciaire N°3 (< 2 mois)
- Un certificat d'aptitude médical
- Un certificat scolaire
- Une copie du permis de conduire

Les demandes munies de toutes les pièces requises sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange, 10, Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange pour le **vendredi, 15 novembre 2019 à 11.30 heures** au plus tard.

Les demandes introduites après ce délai ne peuvent plus être prises en considération.

Frisange, le 19 octobre 2019

Le collège des bourgmestre et échevins
M. Beissel Roger, bourgmestre
M. Raus Carlo, échevin
M. Mousel Marcel, échevin